

• (4.50 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Cette façon d'envisager les choses se répand de plus en plus dans le monde aujourd'hui. Partout, on a un grand besoin de protéines, du genre de celles qui se trouvent en abondance dans nos poissons de l'Atlantique et du Pacifique. De sérieux indices donnent à penser que, en raison de la nécessité de purifier l'atmosphère de nos villes—on tente pour cela de remplacer le moteur à combustion interne—la demande de pétrole pourrait diminuer. L'accroissement démographique garantit cependant le maintien de la demande mondiale de protéines. Nous avons donc des décisions à prendre.

A mon avis, le gouvernement devrait, dès maintenant, avant qu'il soit trop tard, adopter pour politique d'interdire tout forage de puits de pétrole sur le plateau continental du pays qui mettrait en péril les ressources piscicoles des Grands bancs. Le moment est venu de prendre une telle décision, à laquelle le monde applaudira, je pense.

C'est un des aspects du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis qui m'encourage quelque peu. Du moins, le ministre aura-t-il par la suite un pouvoir législatif lui permettant de prendre les mesures que j'ai indiquées pour prévenir ce genre de pollution, pourvu qu'il puisse obtenir l'accord de ses collègues du cabinet. Nous savons par expérience que si l'on creuse des puits de pétrole sur le plateau continental, au large de la côte atlantique, il s'en répandra accidentellement et, en l'occurrence, la paille est le seul moyen efficace qu'on ait trouvé jusqu'ici pour nettoyer le mazout. En d'autres termes, on s'en sert pour absorber le pétrole une fois qu'il a dérivé sur nos plages, qu'il a détruit des quantités incalculables de plancton et autres formes minuscules de vie végétales marine dont dépendent nos poissons de fond. Nous en savons suffisamment sur les conséquences de la pollution par le pétrole pour être en mesure de prendre cette décision. Le ministre s'est décidé rapidement quand est survenu l'incident des détroits de Géorgie, en Colombie-Britannique. Il a alors eu notre appui. Le gouvernement ne peut plus, à mon avis, repousser une décision inévitable en ce qui concerne le plateau continental au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Les grandes compagnies pétrolières du monde entier ont consacré des millions de dollars à la prospection depuis plusieurs années; elles savent qu'elles finiront par trouver du pétrole. Il faudra prendre une décision.

[M. McGrath.]

Outre les risques de fuites de pétrole que pourraient comporter des forages pétroliers sur le plateau continental, nous devons faire face à un autre danger: la construction d'une gigantesque raffinerie pouvant produire 100,000 barils, dans le petit village de Come-By-Chance, sur la baie de Plaisance. C'est la baie même qui a subi les effets si nocifs de la pollution par le phosphore, que le gouvernement n'a pu prévenir. Quiconque connaît l'exploitation d'une usine de réduction du phosphore dans un tel endroit aurait pu prévoir l'imminence de la pollution de la marée. La région touchée ne fait que se remettre de ce coup; nous commençons seulement à refaire notre image aux yeux du monde, surtout sur les marchés des États-Unis.

Je me propose de demander au ministre, quand nous serons au comité, quelles mesures il compte prendre, fort de l'autorité que lui confère le Parlement aux termes de ce projet de loi, pour s'assurer que nous n'assisterons pas à un nouveau Long Harbour quand cette raffinerie de 100,000 barils commencera son exploitation. Qu'advient-il quand l'usine pétrochimique, dont la construction doit suivre de près celle de la raffinerie, entrera en activité? Les raffineries de pétrole et les usines pétrochimiques sont les plus importantes sources de la pollution de nos eaux côtières.

Je ne suis pas du tout convaincu que le gouvernement ait bien pris toutes les précautions nécessaires dans ce cas. Les promoteurs de ce complexe industriel se démènent depuis des années et se montrent très optimistes. La raffinerie sera construite dans une région où les ressources en poissons du Grand Banc comptent pour beaucoup, sans parler de celles de la baie de Plaisance elle-même.

Je vois qu'il est cinq heures, monsieur l'Orateur.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Moose Jaw (M. Skoberg)—Le logement—La suppression des prêts de la SCHL, dans les grandes villes; le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les lieux historiques—L'acquisition de la demeure de sir Robert Borden.